



n° 135/2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L.719-2, L721-1 et suivants et D719-1 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Nice au sein de l'université de Nice Sophia Antipolis,
Vu l'arrêté du 6 février 2014 portant nomination de Mme Isabelle NEGRO, Directrice de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE),
Vu l'arrêté n°116/2018 du 01/10/2018 d'organisation des élections pour le renouvellement du Conseil d'Ecole de l'ESPE,
VU l'élection de M. Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis lors du conseil d'administration du 28 juin 2017,
Vu les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,
Vu le règlement intérieur de l'Université Nice Sophia Antipolis,
Vu les statuts de l'ESPE adoptés par le Conseil d'Ecole de l'ESPE le 11 décembre 2013 et approuvés par le Conseil d'Administration de l'UNS le 17 décembre 2013,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté n°116/2018 du 01/10/2018 susvisé est ainsi modifié :

Les bureaux de vote suivants seront ouverts :

- **Site de la Seyne sur Mer : de 9h à 17h30**
- **Site de Nice George V : de 9h à 17h30**
- **Site de Nice S. Liegeard : de 9h à 17h30**
- **Site de Draguignan : de 9h à 17h30**

ARTICLE 2 :

Le dépouillement aura lieu à l'ESPE, 89 avenue George V, le **vendredi 16 novembre 2018**.

ARTICLE 3 :

La Directrice de l'ESPE et le Directeur Général des Services de l'Université sont chargé.e.s chacun en ce qui le.la concerne de l'exécution du présent arrêté.



Le Président de l'Université
Fait à Nice, le Nice-Sophia Antipolis

12 NOV. 2018

Pr. Emmanuel TRIC

COPIES :

- Rectorat-Chancellerie
- M le DGS de l'Université
- M. le Président de la CCOE
- Mme la Directrice de l'ESPE
- Mme La Présidente du Conseil d'Ecole de l'ESPE